

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

Réf: 495f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Déclaration du Forum de la Volga : pour un dialogue régulier entre le Conseil de l'Europe et les communautés religieuses

Nizhniy Novgorod, 08.09.2006 – La conférence internationale sur le dialogue interculturel et interreligieux, organisée par la Présidence russe du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, s'est achevée aujourd'hui par l'adoption de la Déclaration du Forum de la Volga, dans laquelle les représentants du Conseil de l'Europe et des organisations religieuses du continent s'expriment en faveur d'un dialogue régulier autour des droits de l'homme, de la cohésion sociale et de la diversité culturelle.

Au cours de deux jours de discussion, les participants à la conférence ont souligné l'importance pour les représentants des communautés religieuses de participer activement au niveau international, comme elles le font généralement au niveau national, au débat sur les questions d'actualité auxquelles l'Europe est confrontée.

La déclaration, qui insiste sur les valeurs fondamentales inscrites dans la Convention européenne des Droits de l'Homme que sont la liberté de religion, de conscience et d'expression, en appelle à la responsabilité des médias pour qu'ils reflètent la diversité de la société et qu'ils favorisent une plus grande compréhension mutuelle dans le respect de la dignité humaine.

Les autorités compétentes des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe, y compris les autorités locales et régionales, sont également encouragées à adopter rapidement des politiques définissant des outils et des actions efficaces en faveur d'une gestion démocratique de la diversité culturelle. La Région de la Volga est à cet égard un exemple de dialogue et de coopération entre les différentes ethnies et communautés religieuses.

Le Conseil de l'Europe s'est donné pour priorité la promotion du dialogue interculturel et interreligieux pour assurer non seulement une meilleure compréhension entre les cultures, mais aussi la cohésion et la stabilité de nos sociétés, sur la base des principes de l'acceptation de l'autre dans sa différence et de la liberté d'expression.

Le Conseil de l'Europe publiera en 2007 un livre blanc sur le dialogue interculturel. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que les organisations religieuses sont invitées à jouer un rôle actif dans son élaboration.

Le texte intégral de la déclaration finale et plus d'informations sur la conférence sont disponibles sur [www.coe.int](http://www.coe.int).

### Contact presse :

Estelle Steiner, Attachée de presse, Conseil de l'Europe

tél. +33 3 88 41 33 35, mobile +33 6 08 46 01 57, courriel : [estelle.steiner@coe.int](mailto:estelle.steiner@coe.int)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.